

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 13 septembre 2019 – 20 h 30

L'an deux mil dix-neuf, le 13 septembre à vingt heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la présidence de Simon ALBERT, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 6 septembre 2019.

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Noël CATHELIN - Christophe DEGLISE - Jocelyne DESCOLLONGES - Melvyn GIRAULT - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

ABSENTS EXCUSES : Emmanuel GINET → procuration à Melvyn GIRAULT
Frédéric GIROUD → procuration à Bernard VIVIER
Laurent BORDEL → procuration à Simon ALBERT
Nathalie BURFIN

Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance.

PLAN DÉSHERBAGE COMMUNAL

Un chargé d'ingénierie en désherbage, missionné par le SR3A en lien avec la CCPA, a présenté l'étude qu'il a réalisée pour notre commune portant sur le plan de désherbage communal « objectif zéro phyto »
En concertation avec la 1^{ère} adjointe, les agents mettront progressivement en œuvre les préconisations retenues.

I – VALIDATION COMPTE RENDU

Les Conseillers Municipaux valident, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 juillet 2019.

II – FINANCES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe les conseillers des situations budgétaires intermédiaires des budgets de la commune au 13.09.2019. Pas d'observations particulières à formuler. Communication des documents aux conseillers.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

74 élèves fréquentent l'école.

La mise en place du périscolaire du matin et du soir, dorénavant géré par l'association Enfance et Loisirs, s'est globalement bien passée ; hormis des retards ou défauts d'inscription.

IV – URBANISME

4.1 POS-PLU

Les dossiers d'instruction, comportant l'ensemble des 9 pièces, ont été transmis début août aux services de l'État et aux personnes publiques associées qui disposent d'un délai de trois mois pour rendre un avis. L'enquête publique, après enregistrement et analyse de tous les avis attendus, devrait pouvoir être envisagée sur fin du mois de novembre.

V – VOIRIE – RÉSEAUX

5.1 Projet traversée du bourg

Monsieur le Maire rend compte des diverses réunions avec le MOE et les élus du groupe de travail portant sur :

- le lancement du projet (16 juillet)
- la gestion des eaux pluviales (31 juillet)
- la présentation de l'avant-projet (12 septembre)

Le plan de l'Avant-Projet Minute, affiché, est présenté et commenté aux élus du conseil municipal par des membres du groupe de travail. Les élus sont appelés à faire part de leurs observations/contributions.

5.2 Réseau eau potable / défense incendie

Des investigations ont été menées pour s'assurer des diamètres de certaines colonnes en vue d'une étude de modélisation portant sur la Défense Incendie du secteur Sud des futurs travaux d'aménagement (de la gendarmerie jusqu'à la poste).

Jean-Jacques Landrieux, adjoint, poursuit l'étude du schéma communal de défense Incendie.

5.3 Voirie communale - Travaux

- Rue de la Guillotière jusqu'au lieu-dit « Grand Champ », se dérouleront du 24 septembre jusqu'à la mi- octobre.
- Chemin de la Croisette à Rix :
L'entreprise retenue s'est engagée à intervenir à la mi-octobre.
Concernant l'emprise pour réaliser les travaux une promesse de vente de 6 m² de rive a été signée avec un riverain du chemin communal.

5.4 Élagage

Sur certaines voies de circulation de la commune, les haies, branchages de propriétés riveraines avancent sur l'emprise de la voie, compromettant de ce fait la sécurité et la commodité de circulation.

L'obligation pour les propriétaires d'élaguer leurs arbres/haies est régulièrement rappelée. Pour information, le ramassage des ordures ménagères lundi 19 août 2019 a été perturbé au hameau de Saint-Martin par le fait de branchages gênant le passage des véhicules.

Monsieur le Maire, par lettre recommandée, a rappelé aux propriétaires riverains concernés l'obligation de remédier à la situation.

Une campagne de relevés des haies/arbres à élaguer sera menée par un adjoint et les agents communaux. D'une manière générale tous les propriétaires négligents seront avisés que faute de procéder eux-mêmes aux travaux, l'autorité communale fera procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage. Les frais afférents aux opérations seront mis à la charge des propriétaires négligents.

5.5 Éclairage public

Monsieur le Maire a relancé le SIEA pour que soient transmises en mairie les études demandées : modernisation/sécurisation de coffrets électriques et déplacement d'un point lumineux au quartier de la Ville.

5.6 Step du Creux

Monsieur le Maire communique aux élus, pour avis, le projet établi par la mairie de Lhuis, de convention de transport et traitement des eaux usées domestiques des Hameaux d'Arandon, les Guigards, de Richenard de la commune de Groslée-Saint-Benoît.

Le Conseil valide ce projet de convention qui sera transmis à la commune Groslée-Saint-Benoît.

VI – BÂTIMENTS – TERRAINS COMMUNAUX

6.1 Travaux sur bâtiments

Réalisés

▪ Local archives

Pose d'un plafond et doublage des murs coupe-feu
Remplacement de la porte existante par une porte coupe-feu
Renforcement anti effraction de la fenêtre : consultation en cours
Remplacement de l'installation électrique/éclairage

▪ Maison des associations

Bibliothèque : isolation d'un pan de mur
Ecole de Musique : le plafond a été refait. Les travaux de peinture sur 2 salles sont programmés pendant les vacances de la Toussaint.
Avant réfection du plafond, intervention d'une entreprise de charpente pour réfection partielle et consolidation du solivage d'une pièce suite à dégradation ancienne par infiltration.

A réaliser

▪ La Cure

Changement des deux portes d'entrée. Consultations en cours

A réaliser pour une mise aux normes d'accessibilité

▪ Groupe scolaire

Changement de portes (classe primaire)

▪ Maison des Associations

Changement de la porte latérale
Aménagement des sanitaires

▪ Mairie

Changement ou aménagement de la porte d'entrée principale

- **Cimetière**

Aménagement/allègement du portillon et réalisation d'une rampe d'accès bétonnée.

Pour tous ces travaux, des devis ont été demandés.

.../...

- **Église**

Monsieur le Maire a fait réaliser un diagnostic sécurité (incendie, évacuation) par un organisme de prévention/contrôle.

Divers travaux sont à réaliser dans la partie chaufferie. L'accès à la tribune sera interdit, l'escalier d'accès et la rambarde ne répondant pas aux normes de sécurité.

6.2 Programme forestier

- L'Agent local ONF présentera à l'ensemble du conseil municipal le programme forestier 2019-2038 lors d'une prochaine date à définir.
- La commission « Terrains et bois communaux » se réunira prochainement avec l'agent ONF pour :
 - définir le contexte de l'attribution des coupes affouagères sur cette fin d'année
 - étudier un éventuel programme d'acquisition de parcelles boisées privées enclavées.
- Le Conseil Municipal approuve le programme de coupe 2020 en forêt communale établi par les services de l'ONF.
- Par délibération le conseil municipal a validé le programme de réalisation de 4 pistes devant permettre la desserte de 18 ha de coupes affouagères pour les 12 ans à venir.
Coût prévisionnel des travaux : 15 250 € HT. La mairie sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention de 2 500 €.

VII – SIVOM

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du bureau le 30 août et informe les Conseillers de la date retenue par le Conseil Départemental pour l'inauguration du collège et du gymnase, jeudi 7 novembre.

Pour l'inauguration du gymnase Jean-Claude Nallet, propriété du SIVOM RCP, présence de Jean-Claude Nallet, ancien athlète natif du Bugey, qui a accepté que ce gymnase porte son nom.

VIII - GESTION DES AFFAIRES COURANTES

8.1 Vogue du 15 août

Monsieur le Maire communique à l'ensemble des élus le bilan de la vogue 2019, vu du côté mairie.

Le bilan comporte les courriers adressés aux forains. Bilan qui sera à disposition de la future équipe municipale.

8.2 Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire présente l'organisation du dispositif du plan communal de sauvegarde ; tel qu'il ressort après les échanges avec la sous-préfecture : organisation de l'alerte, de l'information, protection de la population, en cas d'évènement sur la commune.

8.3 Ramassage ordures ménagères

Des dysfonctionnements ont été signalés dans certains quartiers. Après échanges avec les habitants concernés Monsieur le Maire est intervenu auprès des services de la CCPA et auprès du prestataire. En cas de renouvellement de dysfonctionnements les habitants sont appelés à les signaler.

IX – DIVERS

9.1 Département de l'Ain

Une campagne pour la sécurité dans les transports scolaires est mise en place par le Département : des séances de sensibilisation à la sécurité lors des transports scolaires sont organisées auprès des classes de 6ème.

9.2 Bibliothèque

Monsieur le Maire transmet aux conseillers la fiche de suivi 2019, établie par la bibliothécaire référente pour le Département de l'Ain

9.3 Trésorerie Ambérieu

Le Conseil Municipal émet un AVIS DEFAVORABLE au projet de fermeture de la Trésorerie d'Ambérieu en Bugey et sollicite le maintien de la structure ainsi que du personnel concerné afin de préserver un service public de proximité et de qualité.

9.4 Livraison bacs poubelles

La livraison des bacs poubelles est programmée du 1^{er} au 25 octobre 2019. Un courrier d'information va être adressé à chaque particulier en ayant fait la demande.

9.5 Préparation de L'ECHO DE LHUIS

Les associations recevront prochainement un courrier leur demandant de préparer dès à présent et de transmettre en mairie les articles concernant leur association et les activités/manifestations menées.

Communication

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Ingrid Rolando, agent administratif/secrétaire de mairie contractuelle, a répondu favorablement à une proposition de poste d'agent administratif titulaire, à temps complet, sur une collectivité du Nord Isère, à effet au 1^{er} janvier 2020. Mme Ingrid Rolando assure à ce jour et depuis septembre 2015 à la mairie de Lhuis, sur un poste à temps non complet de 24h/semaine les missions de

- gestion budgétaire
- gestion du personnel
- urbanisme – suivi de l'élaboration du PLU
- régie eau et assainissement
- divers autres

Le conseil municipal prenant note de ce prochain départ exprime sa totale satisfaction pour la tâche accomplie par Mme Ingrid Rolando au sein de la mairie de Lhuis, et regrette que cette collaboration ne puisse être poursuivie.

Prenant acte de cette situation il est, dès à présent, recherché un(e) candidat(e) pour le poste vacant de secrétaire de mairie pour assurer les missions mentionnées précédemment.

L'annonce est consultable dans son intégralité sur le site www.emploi-territorial.fr

Poste à pourvoir dès que possible.

Les candidatures sont à adresser par courrier ou par mail à l'adresse de la mairie.

Séance levée à 23h00

Compte-rendu co rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Informations générales

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Date limite de dépôt des demandes d'inscription sur les listes électorales pour voter aux élections municipales : **7 février 2020**

Bientôt 16 ans ! Pensez au RECENSEMENT

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **attestation de recensement**.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout(e) Français(e) âgé(e) de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16^{ème} et à la veille du 25^{ème} anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

.../...